



DELIBERATION n°50-2019
En date du 26 Novembre 2019
Portant sur les tarifs de salles de locations
Pour l'année 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 26 novembre 2019 à 20h00 sur convocation, en date du 19 novembre 2019, sous la présidence du Maire, M. Joël GARESTIER, Mme Séverine LACORRE étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint-Just-le-Martel.

M. Philippe HENRY, Mme Mauricette MANDET, Mme Marie-Claude JANICOT, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, M. Jean-Luc GARCIA, Adjoint.

M. Patrice PAYRAT, M. Bernard GLANDUS, M. Alain MORELON, Mme CARRILLO Martine, Mme Régine DE PAIVA, M. Sébastien PEAUDECERF, Mme Hélène TOUCAS, Mme Séverine LACORRE, Mme BASSALER Virginie, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Claude MOUNIER, M. GAILLARD André, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

M. SIMON Patrick donne procuration à Mme THIBAUT-GUILLON Claude.

M. PAGE Stéphane donne procuration à M. GAILLARD André.

Absents excusés :

M. Manuel VERGER, Adjoint.

Mme Patricia DUVAL Conseillère Municipale.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 :

- ✚ Que la présente délibération, s'applique hors des programmations d'activités et manifestations organisées par la commune et le salon du dessin de presse et de l'humour.
- ✚ D'appliquer la caution unique de 400 (quatre cent) Euros pour la location de toute salle.
- ✚ D'approuver la grille tarifaire suivante :

TARIFS SALLE ESPACE LOUP

Les tarifs relatifs à la location de l'espace Loup, sont ceux proposés sur le tableau à suivre :

➤ **Salle Espace Loup**

Vendredi 14 h 00 au Lundi 8 h 00		Lundi 08 h 00 au Vendredi 14 h 00	
½ journée de 08 h à 16 h ou 12 h à minuit	Jour Journée 8h-minuit	1 ^{er} jour	2 ^{ème}
460 €	715 €	510 €	460€

Suppléments : Gradins + loges 255 €.

Tables, vaisselle, chaises : 255 Euros par jour

Exceptionnellement et sur décision du maire, il pourra être prêté aux associations caritatives, au tarif minimum de 250 € et selon disponibilité.

L'espace LOUP ne pourra pas être loué pour l'organisation de mariages, anniversaires, et toutes soirées festives privées.

Pour les associations communales il pourra être prêté gratuitement une fois par an selon la nature de la manifestation et sur décision du maire.

Si des besoins en matériel supplémentaire sont formulés ce dernier sera mis à disposition pour la somme de 150 €

TARIFS LOCATION DE SALLES

Les tarifs relatifs à la location des salles : salle des fêtes, salle polyvalente, auditorium sont ceux proposés sur le tableau à suivre :

➤ Salle des fêtes

	Location Week-end	Couverts	Plonge équipée de collectivité type
commune	255€	92€	97€
Hors-commune	561€	97€	102€

➤ Salles annexes

Auditorium, salle polyvalente ... Elles sont réservées en priorité :

- A l'usage des associations de la commune à titre gratuit.
- Aux habitants de la commune au tarif unique de **92 €**.

Article 2 :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

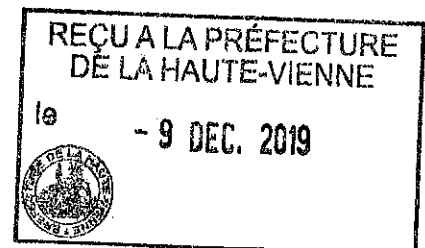
Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstention	0



Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 26 Novembre 2019
Le Maire,

Joël GARESTIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 02/12/2019

Publié le : 16/12/2019